



Mise sous curatelle d'une personne ne présentant pas de handicap

Par **hesperide**, le **11/02/2010** à **23:22**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il est possible de procéder à une demande de mise sous curatelle pour une personne qui n'est pas reconnue comme étant déficiente intellectuelle.

Ma mère est une personne seule, encore active et occupe un poste à responsabilités. Ses revenus sont très convenables pour une personne seule.

Elle est incapable de gérer son budget, fait des dépenses inconsidérées, et ce sont ses enfants et sa mère qui comblent ses découverts.

La situation n'est pas assez inquiétante pour créer un dossier de surendettement.

Peut-on demander à ce qu'elle soit mise sous curatelle afin de lui permettre de faire face aux dépenses du quotidien sans que nous ayons sans cesse à lui verser de l'argent pour qu'elle s'en sorte? Et ce même si elle continue de travailler?

Merci.